

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 27 Janvier 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT du CANTAL		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23
Date de la convocation : 20 janvier 2021 Date d'affichage : 20 janvier 2021		
Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le vingt-sept du Mois de janvier		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
Présents : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BORFI, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice THOMAS, Béatrice CHEVALLET, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Aurélien TISSIER		
Présents par procuration : Danielle ROLLAND à Christian PICHOT-DUCLOS, Vanessa BESSON à Gilles CHABRIER.		
Absent :		
Secrétaire de Séance : Flore COUTURE		

**OBJET : DELIBERATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LIQUIDATION ET DE
MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-1 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Sur le budget principal de l'exercice 2020, il a été budgétisé la somme de 1 302 495.65 € (hors dépenses de remboursement du capital des emprunts, dépenses imprévues, opérations patrimoniales et opérations d'ordre. Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose d'appliquer la somme maximale de 325 623.91 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

RF
Sous-préfecture de Saint-Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/01/2021
015-200071702-20210127-DE_2021_006-DE

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des opérations suivantes.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	AUTORISATION
019 Acquisition foncière	21	2111	1 625,00 €
031 Maison de la Faune	20	2031	3 520,00 €
		2033	100,00 €
	23	2313	82 441,05 €
034 Ecole JJT	21	21312	925,00 €
050 Cimetière	21	21316	2 500,00 €
60 Parking Gare	20	2031	600,00 €
086 Aménagement entrées Murat	20	2031	1 489,98 €
10 Valorisation biens de sections	23	2313	1 250,00 €
131 GR Bâtiments communaux	21	21318	1 745,20 €
132 GR Voirie	21	2152	500,00 €
		2151	80,00 €
	23	2315	1 750,00 €
134 Acquisition de matériel	21	2183	2 655,75 €
		2184	750,00 €
		2188	8 750,00 €
145 Matériel roulant	21	21571	4 750,00 €
15 Réhabilitation Mairie	20	2031	5 541,18 €
		2033	100,00 €
	21	21311	980,98 €
153 Réseaux électriques	21	21534	1 076,75 €
172 Cœur de ville	204	20423	12 500,00 €
	21	2152	2 500,00 €
		2188	5 000,00 €
20738 Voirie Communale	21	2151	5 000,00 €
		2152	950,00 €
20750 Mairie annexe	21	21311	1 000,00 €
20770 Eglise de chastel	21	21318	4 509,45 €
22 travaux piscine	21	21318	3 750,00 €
28 Travaux église	20	2031	225,00 €
	21	2168	1 003,50 €
	23	2313	10 090,48 €
		2316	1 752,00 €
29 Travaux Halle	20	2033	100,00 €
	23	2313	19 921,50 €
41 Stade Jambon	21	2118	5 917,00 €
		21318	3 875,00 €
	23	2313	1 250,00 €
83 Salle polyvalente	20	2031	5 561,86 €
87 Documents d'urbanisme	20	202	693,00 €
		2033	62,50 €
89 Route d'Allanche	20	2031	163,86 €
	204	2041582	15 513,75 €
	2315	2315	101 154,13 €
TOTAL			325 623,91 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/01/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_006-DE

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois
(application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr